Option Talents S4

ECTS : 2

Description du contenu de l'enseignement :

Pour les Talents sportifs (sports individuels et collectifs)

Chaque étudiant sportif disputera légitimement les compétitions spécifiques à son sport, gérées et organisées par sa Fédération civile. L'accent devant être mis sur le sport universitaire encadré par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), l'implication des étudiants dans ce domaine sera aussi valorisée. La participation aux compétitions universitaires sera faite en parfaite coordination et avec l'accord de l'entraîneur «?civil?» et de l'enseignant responsable de ce sport au sein de l'Université Paris Dauphine ou du référent de l'étudiant talent au SUAPS.

En fin d'année universitaire et avant la tenue du Jury, chaque étudiant sera appelé à rédiger un compte rendu de ses activités.

Pour les Talents artistiques (musique, danse, arts, art dramatique)

Chaque étudiant artiste doit :

1. s'engager (à hauteur d'une vingtaine d'heures annuelles minimum) sur l'une des possibilités suivantes avec l'accord préalable des responsables de l'UE :

- Participation à l'organisation du spectacle «?Dauphine Talents?»
- Participation à la gestion de l'association culturelle Orchestre et Chœur de PSL
- Participation à l'organisation de «?flash mobs?» PSL
- Participation à l'organisation d'un événement collectif autre en lien avec le parcours Talents, impliquant au minimum 3 étudiants du parcours Talents
- Renfort de l'Orchestre et Chœur PSL

2. participer au spectacle «?Dauphine Talents?» organisé chaque année en lien avec les arts pratiqués par les étudiants du parcours.

En fin d'année universitaire et avant la tenue du Jury, chaque étudiant sera appelé à rédiger un compte rendu de ses activités.

Pour les Talents entrepreneurs

Chaque étudiant entrepreneur doit :

1. participer au programme «?D-Start?» de l'incubateur (ateliers, conférences, présence...)
2. honorer son rendez-vous mensuel auprès du chargé d'accompagnement étudiants-entrepreneurs de l'Incubateur d'une part, et de son coach Talents d'autre part.
3. Participer, en groupe, à l'organisation d'un événement de l'Incubateur.

Le dernier jeudi de chaque mois, l'étudiant devra envoyer un rapport détaillé sur les avancées de son projet entrepreneurial, auprès du chargé d'accompagnement de l'Incubateur et de son coach. En fin d'année universitaire, l'étudiant leur remettra un dossier-bilan sur son projet entrepreneurial et sur l'organisation de/des événements dont il avait la charge à l'incubateur.

Compétence à acquérir :

Cette UE, fléchée pour le parcours Talents et obligatoire, doit permettre à chaque étudiant de faire valoir son «?talent?» sportif, artistique ou entrepreneurial dans le cadre de l'une des activités décrites ci-après.

Mode de contrôle des connaissances :

Les notes seront attribuées par les responsables du Parcours Talents, sur la base des propositions établies par les référents des différentes activités.

La note de l'UE, individuelle, est fonction de l'engagement de l'étudiant, de la durée de l'investissement, du niveau de la performance pour les sportifs, et de la qualité des comptes-rendus et bilans.